

# L'INFO MUNICIPALE

la belle  
D'AMOUR ET DE NATURE

Volume 35 – Numéro 6 - 5 JUN 2024

## MOT DE LA MAIRESSE

Enfin le retour de la belle saison !

À Labelle, la belle saison signifie le retour du Marché de la Gare ! Ce sera un rendez-vous pour nous toutes et tous le dimanche 23 juin prochain. Gageons que nous serons accueillis par le magnifique sourire de Lucie Bergeron, qui, année après année, nous fait sentir les bienvenus. Vivement le retour du Marché!

Ce sera l'occasion de visiter le Musée ferroviaire de la gare de Labelle situé dans notre magnifique bâtiment fraîchement rénové. Et pourquoi ne pas faire le petit détour pour aller découvrir la Société d'histoire de Chute aux Iroquois qui contient une réserve d'artefacts assez impressionnante vouée à la mise en valeur de l'histoire de la Municipalité de Labelle. La Société d'histoire se situe au 7393, boulevard du Curé-Labelle. En plus du Marché de la Gare, ce sont deux (2) superbes activités pour toute la famille, petits et grands. Lors de votre visite au Marché, au Musée ou à la Société d'histoire, prenez le temps de remercier les gens qui y œuvrent toutes et tous bénévolement. Mille mercis!

Afin de poursuivre dans la catégorie des bonnes nouvelles en vue de la saison estivale, quel ne fut pas notre plaisir d'apprendre que Luc Dethier et Jemma reprennent les rênes de leur commerce Labelle Chinoise situé au quai public du lac Labelle. C'est donc un rendez-vous qui vaut le détour tout au long de l'été pour notre plus grand bonheur. Bonne saison Luc et Jemma!

Au niveau du Service de sécurité incendie et de la sécurité publique, tel qu'écrit dans un article de Radio-Canada en mai, ce sont plus de la moitié des localités du Québec qui ne sont plus protégées contre des poursuites, n'ayant pas déposé leur schéma de couverture de risques dans les délais prescrits, se retrouvant ainsi plus exposées que jamais à de coûteuses poursuites et risques de voir leurs assurances augmenter. Je peux vous rassurer tout de suite, la MRC des Laurentides, qui nous représente dans ce dossier, a répondu aux attentes ministérielles. D'ailleurs, la MRC a été la seconde à voir son Schéma de couverture de risques adopté par le ministère de la Sécurité publique. De plus, notre schéma a été adopté pour une période de dix (10) ans.

Pour continuer avec ce service, c'est avec joie que je vous informe que nous pouvons compter sur deux (2) nouveaux lieutenants dans notre équipe d'officiers. En effet, messieurs Jean-Marc Deschamps et Mathieu Major ont été promu lieutenant lors de la dernière séance régulière du conseil. Félicitations ! Également, nos pompiers feront du porte-à-porte tout au long de l'été afin de faire des visites de prévention selon un programme quinquennal préétabli. Je tiens d'ailleurs à remercier nos pompiers Gaétan Cédilotte et Christophe Fourier qui, à eux seuls, ont déjà visité plus de cent (100) résidences. Merci d'avoir notre sécurité à cœur.

Je termine en vous souhaitant un magnifique été. C'est le temps de faire le plein de beaux et nouveaux souvenirs!

Vicki Emard, mairesse



Nicolas Botteau  
Conseiller



Noémie Biardeau  
Conseillère



Annick Laviolette  
Conseillère



Vincent Normandeau  
Conseiller



Isabelle Laramée  
Conseillère



Julie Marchildon  
Conseillère

# SUIVI DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2024

## SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mai 2024.

### Administration, finances et ressources humaines

Dans le dossier de construction du nouveau pavillon des loisirs, le conseil a approuvé la demande de paiement numéro 6 de Jomaco inc. au montant total de 510 938,99 \$ incluant les taxes ainsi que l'avenant de modification numéro 2 au montant de 25 825,84 \$ plus les taxes applicables.

La signature d'un protocole d'entente avec la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) a été autorisée relativement à la participation financière pour son adhésion, le tout payable sur 4 ans.

Conjointement avec les autres municipalités membres de la RCER, la Municipalité de Labelle a adopté une résolution pour demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reconsidérer sa position et d'octroyer l'aide financière demandée pour la construction d'un garage pour la RCER.

Le conseil a autorisé la mise en place d'un programme de remboursement de produits d'hygiène personnelle durables pour ainsi encourager sa collectivité à faire des choix plus écologiques afin de réduire les matières résiduelles.

Une nouvelle préposée à la réception et à la perception a été embauchée. Il s'agit de Mme Marie-Claude Langlais à laquelle nous souhaitons la bienvenue.

Un nouvel employé a été embauché pour la période estivale, soit Félix Thibault à titre de surveillant du dôme et responsable des sports pour les jeunes.

N'ayant pas retenu les services d'une agence de sécurité cette année, des employés de la Municipalité se sont offerts pour patrouiller principalement dans le secteur de la montagne Verte afin de faire respecter les interdictions de stationnement. Ceux-ci ont donc été autorisés à émettre des constats en vertu de la réglementation en vigueur.

Étant donné l'importance de plus en plus grandissante des dossiers environnementaux, le conseil a autorisé la création d'un poste-cadre de coordonnateur en environnement et celui-ci a été octroyé à M. Martin Ouimet qui est à l'emploi de la Municipalité depuis près de 15 ans. M. Ouimet sera désormais avec nous toute l'année et nous sommes convaincus qu'il saura remplir ses nouvelles fonctions avec tout le professionnalisme que nous lui connaissons.

### Travaux publics

Des appropriations de fonds ont été autorisées afin de permettre divers travaux à la Gare et au parc du Centenaire ainsi que pour les travaux de remplacement de la station de pompage sur le boulevard du Curé-Labelle par un système gravitaire.

Le conseil a également adopté une résolution pour informer la Direction de la gestion des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de son intention de conclure une entente de délégation de gestion (ED) par laquelle l'entretien et la réfection de chemins multiusages situés sur la rive ouest du lac Labelle seraient confiés à la Municipalité. La Municipalité conclura par la suite une entente avec l'Association des propriétaires de la rive ouest du lac Labelle (APROLL) portant sur le partage des coûts ou l'exécution des travaux, conformément à sa politique 2024-75 en vertu de laquelle elle utilisera les pouvoirs de taxation inscrits dans les lois municipales.

### Urbanisme et environnement

Trois (3) demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter pour la demande numéro 2024-007 une dérogation de 5 mètres avec la ligne avant pour la transformation de la véranda en agrandissement du bâtiment principal. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 011 014 au 1351, chemin de la Baie;
- D'accepter pour la demande numéro 2024-008 une dérogation pour construire un abri d'auto détaché du bâtiment principal en cour avant. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5.1 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 6 460 943 au 2427, chemin Brousseau.
- D'accepter pour la demande numéro 2024-009 une dérogation de 18,27 mètres sur la largeur avant minimale du lot. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 3 de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 549 602 au 201, chemin Baudart.

Le conseil a accepté la demande d'autorisation numéro 2024-010 pour autoriser une superficie de 6800 m<sup>2</sup> à une fin autre que l'agriculture pour un *centre multisport canin extérieur*. Le tout, sur le lot 5 224 439 situé au 4465, chemin de la Gare.

À la suite de l'obtention d'une ordonnance de démolition, un mandat a été octroyé André Paiement & Fils Excavation Inc. pour la démolition et le démantèlement du bâtiment principal situé au 103, rue du Moulin, de l'enlèvement de toute source de nuisances et de procéder au nettoyage, au nivellement et à la remise en état du terrain le tout conformément à leur offre du 9 mai 2024 au montant de 64 450 \$ plus les taxes. Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront assimilées aux taxes municipales de la propriété concernée.

Le conseil a autorisé le renouvellement de l'autorisation au camion de cuisine de rue « *Labelle Chinoise* » pour s'installer au débarcadère du lac Labelle pour la saison estivale 2024.

La Municipalité a adopté une résolution par laquelle elle s'est engagée à protéger le ciel étoilé du Parc national du Mont-Tremblant en adoptant une série de mesures de réduction de la pollution lumineuse.

Enfin, la Municipalité a appuyé les municipalités de Lac-Tremblant-Nord, Barkmere, Montcalm, Val-des-Lacs et La Minerve pour des projets de création d'une aire protégée dans différents secteurs situés sur leurs territoires respectifs.

### **Sécurité incendie et sécurité publique**

Le conseil a entériné le plan de mise en œuvre local en sécurité incendie pour l'année 2023.

Il a également procédé à la nomination de MM. Jean-Marc Deschamps et Mathieu Major à titre de lieutenant pour le Service de sécurité incendie, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### **Loisirs, culture et tourisme**

Une résolution a été adoptée pour autoriser la signature d'un protocole d'entente avec l'Association des propriétaires au lac Labelle pour l'année 2024.

### **Règlements**

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 2024-410 décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-labelle. Un projet de ce règlement a été déposé et celui-ci est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 2024-408 modifiant le règlement 2022-369 relatif au stationnement et à la circulation. Un projet de ce règlement a été déposé et celui-ci est disponible sur le site Web de la Municipalité (comme il y a eu des modifications au projet déposé le mois dernier, la procédure a été recommencée).

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 2024-411 modifiant le règlement numéro 2016-266 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux. Un projet de ce règlement a été déposé et celui-ci est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Les règlements suivants ont été adoptés :

- Numéro 2024-401 modifiant le règlement numéro 2021-324 relatif aux permis et certificats;
- Numéro 2024-402 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;
- Numéro 2024-403 modifiant le règlement numéro 2002-57 relatif au lotissement;
- Numéro 2024-404 modifiant le règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Numéro 2024-405 modifiant le règlement numéro 2016-264 relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels;
- Numéro 2024-407 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux;
- Numéro 2024-409 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaires.

### **Questions**

Plusieurs questions ont été adressées au conseil pendant la séance et ont été répondues par la mairesse assistée des autres membres du conseil et de la direction au besoin.

### **PROCHAINE SÉANCE**

Veuillez prendre note que la séance ordinaire  
du conseil du mois de juin 2024 aura lieu

**le lundi 17 juin 2024 à 19 h 30.**

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819 681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière,  
Claire Coulombe

# SERVICE DE L'URBANISME

## AVIS DE DÉROGATION MINEURE

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 17 juin 2024 à 19 h 30, le Conseil doit statuer sur trois demandes de dérogation mineure soient :

### **Demande #2024-011 :**

Demande de dérogation mineure de 39 m<sup>2</sup> pour l'ajout de l'usage complémentaire artisanal d'ébénisterie dans le garage existant.

Le tout sur le lot 5 010 073, situé au 112, rue de l'Église.

### **\*Explication de la réglementation en vigueur :**

L'article 8.5.2.1, paragraphe 5 du règlement de zonage 2002-56 exige que l'usage complémentaire artisanal soit exercé dans un bâtiment accessoire dont la superficie n'excède pas 40 m<sup>2</sup>.

### **Demande #2024-012 :**

Demande de dérogation mineure de 10 % sur la superficie du logement accessoire.

Le tout sur le lot 5 010 829, situé au 172, chemin Panneton.

### **\*Explication de la réglementation en vigueur :**

L'article 8.5.3, paragraphe 9 du règlement de zonage 2002-56 exige que la superficie du logement accessoire n'excède pas 75 % de la superficie du plancher principal du logement principal.

### **Demande #2024-013 :**

Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'un cabanon en cour avant.

Le tout sur le lot 5 010 282, situé au 61, rue de l'Église.

### **\*Explication de la réglementation en vigueur :**

Le paragraphe 10 du tableau de l'article 10.2 du règlement de zonage 2002-56 mentionne qu'il est interdit de construire un cabanon en cour avant sur un lot non riverain.

Toute personne intéressée relativement à ces demandes de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante :

[ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca)

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à :

[mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca) .

## ABRIS À BACS

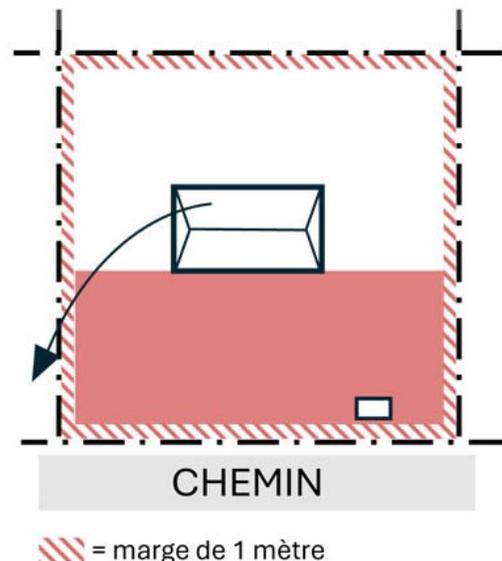
### UNE PISTE DE SOLUTION AUX PROBLÉMATIQUES DE DÉCHETS?

Chaque semaine, la municipalité reçoit des appels de citoyens pour signaler des problématiques en lien avec les matières résiduelles. Il y a plusieurs raisons valables pour lesquelles une personne puisse placer ses bacs à matières résiduelles à proximité du chemin plutôt qu'à proximité de la maison (terrain escarpé, grande distance à parcourir, poids important des bacs, absence lors des jours de collectes, etc.). Toutefois, les bacs laissés près du chemin sont plus susceptibles d'être renversés par les animaux, d'être la cible de dépôts clandestins ou encore de se retrouver dans l'emprise de rue et d'être endommagés par les véhicules. Pour éviter ces situations, il existe des solutions!

**Saviez-vous** qu'il est permis d'aménager ou de construire un abri à bacs roulants en cour avant ? Cet abri peut être ouvert (toiture soutenue par des poteaux) ou fermé (avec possibilité d'y mettre une barrure). Aucun permis n'est requis, mais des règles minimales s'appliquent. L'abri doit être à 1 mètre de distance de votre ligne avant. La superficie maximale de cet abri est de 5 mètres carrés et la hauteur maximale est de 2,4 mètres.

### Consultez le règlement de zonage de la municipalité pour plus de détails ou renseignez-vous auprès des employés du service de l'urbanisme.

Pour les gens qui ne sont pas présents lors des jours de collectes, l'entraide entre voisins est essentielle afin que les bacs ne soient pas laissés en bordure du chemin durant plusieurs jours. Finalement, un bon tri des matières permet d'éviter les débordements et les odeurs. Ce ne sont que quelques exemples d'actions qui peuvent être prises pour garder notre territoire propre et agréable à vivre!



# LES ÉCHOS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

## Règlements sur la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides

Cette réglementation touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs, les cours d'eau et les milieux humides.

- La tonte de gazon et d'herbacés, de même que le débroussaillage et la taille d'arbres et d'arbustes ne sont pas autorisés dans la rive.
- Les travaux dans la rive ou en bordure du littoral nécessitent un certificat d'autorisation et devront être réalisés avec des mesures de mitigations (barrière géotextile, ballots de paille, etc.) afin de minimiser l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau.
- Interdiction de tout agrandissement d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute augmentation de la superficie de plancher d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute érection de murets, clôtures et murs, de toute nouvelle construction d'un bâtiment accessoire ou principal dans la rive.
- Le reboisement obligatoire de 10 mètres dans la rive avec des espèces de végétaux indigènes.
- L'interdiction de couper les arbres dans la rive sauf pour un accès au lac de 2,4 mètres pour une pente de moins de 30 % et de 1,2 mètre pour une pente de 30 % et plus.
- Le sentier devra avoir un couvert végétal.
- L'émondage des arbres en haut de talus à travers l'écran de végétation d'une largeur maximale de 2,4 mètres est possible afin d'y créer une fenêtre. Il est important de laisser en place les arbustes et les arbres de petite taille qui ne nuisent pas à la vue. L'élagage et l'émondage ne permet pas la coupe du tronc de l'arbre.
- Toutes les nouvelles constructions ainsi que les accès devront être situés à plus de 20 mètres des lacs et cours d'eau et les allées véhiculaires à 30 mètres.
- Dans le cas des bâtiments implantés dans la rive, il n'y aura pas d'obligation de reboiser sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.
- À titre d'information, la rive est de 10 mètres si la pente est égale ou inférieure à 30 % et 15 mètres si la pente est supérieure à 30 % avec un talus de 5 mètres et plus. La bande de protection riveraine est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne du littoral.



### L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage est une technique très simple et pratique qui consiste à laisser les rognures de gazon sur votre pelouse après la tonte.

#### L'herbicyclage et le feuillicyclage

L'herbicyclage et le feuillicyclage sont une manière simple et efficace de retourner la matière organique au sol et d'en faire profiter votre propre cour.

Qui a dit que l'herbe était toujours plus verte chez le voisin?

#### Quelle est la différence avec le feuillicyclage?

#### LE SAVIEZ-VOUS?

En munissant votre tondeuse d'une lame déchiqueteuse, les rognures de gazon et les feuilles mortes vont s'incorporer plus rapidement au sol.

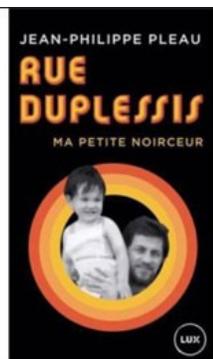
Il est aussi possible de « tondre » vos feuilles mortes et de les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage.

Les feuilles déchiquetées au fur et à mesure qu'elles tombent fourniront alors à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.

Vous risquez donc d'avoir un gazon plus vert que celui de votre voisin, sans effort.

L'essaieriez-vous?

# RENDEZ-VOUS : VOTRE BIBLIOTHÈQUE



Rue Duplessis : ma petite noirceur  
Par Jean-Philippe Pleau

Né d'un père analphabète et d'une mère peu scolarisée, Jean-Philippe Pleau a grandi à Drummondville, rue Duplessis, dans une famille ouvrière. Les circonstances de sa vie lui ont cependant permis de poursuivre des études universitaires en sociologie et de devenir animateur de radio. Il est aujourd'hui étranger au monde d'où il vient, sans vraiment appartenir à celui dans lequel il a abouti. Rue Duplessis est l'histoire de cette déchirure sociale. Un récit émouvant où Jean-Philippe Pleau raconte sa migration intérieure, parfois violente, souvent étonnante, jamais banale. Le roman d'une vie qui se lit comme une lettre d'amour adressée à ses parents: un amour séparé par une distance de classe.



La Liste 2 mes envies  
Par Grégoire Delacourt

La vie de Jocelyne a volé en éclats le jour où elle a gagné le gros lot à l'Euromillion. Après la trahison de son époux, mort en débauché, elle vit désormais seule dans sa petite maison avec les quinze millions qu'il n'a pas dilapidés. Elle s'inscrit aux Gagnants anonymes, où elle rencontre des personnes qui, comme elle, ont vu leur existence basculer



Le parieur  
Par David Baldacci

1949. Archer doit se rendre à Bay Town pour commencer une nouvelle carrière de détective aux côtés de Willie Dash, un ancien agent du FBI désormais enquêteur privé. En route, il rencontre Liberty Callahan, une actrice qui rêve de faire carrière à Hollywood. À son arrivée, il est chargé de trouver les responsables des menaces reçues par un riche politicien local à l'aube des élections municipales.



7 m<sup>2</sup>  
Par Jussi Adler-Olsen

Combien mesure l'enfer? 7m<sup>2</sup>. C'est la dimension de la cellule dans laquelle Carl croupit. Témoin gênant, il a été piégé par une puissante organisation de trafic de drogue. Depuis, il est devenu l'ennemi public n°1, même aux yeux de la police. Il ne lui reste qu'une arme : son équipe. Mais Rose, Assad, Gordon et Mona parviendront-ils à le sauver alors qu'au sein de la prison sa tête est mise à prix?



La joie de penser : mes années Serge Bouchard  
Par Jérémie McEwen

Les chroniques réunies dans ce recueil ont été rédigées de 2017 à 2021 pour C'est fou?, émission radiophonique de Radio-Canada animée par Serge Bouchard et Jean-Philippe Pleau. Elles côtoient trois textes inédits dans lesquels Jérémie McEwen rend hommage à son ami Serge et évoque les multiples facettes de leur collaboration, que la mort aura interrompue après seulement sept ans.

## NOUS JOINDRE

### Heures d'ouverture

Mardi et jeudi - 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi - 12 h 30 à 16 h 30

Vendredi - 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

7393, boul. du Curé-Labelle

Téléphone : 819 681-3371 poste 5021



## Club de lecture d'été TD 2024



Le Club de lecture, qui s'adresse aux 2 à 12 ans, reprend du service à partir du **22 juin**. Un cadeau t'attend lors de ton inscription et à la fin de l'été, des prix seront attribués au hasard!

Tu pourras aussi participer au concours régional et courir la chance de gagner deux (2) nuitées en prêt-à-camper Étoile dans le parc national d'Oka pour quatre (4) personnes!



### Heure du conte – Zoo-lecture Avec Kim et Opale d'Apprenti-zoo

Rejoignez-nous pour une dernière aventure avant les vacances estivales. Au programme : histoires, activités avec Opale et fabrication d'un signet.

Samedi 8 juin à 10 h  
Bibliothèque (7393, boul. du Curé-Labelle)  
Pour les 4 ans et +  
Inscription: 819 681-3371, poste 5021 ou  
[biblio@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:biblio@municipalite.labelle.qc.ca)

Les activités étant organisées en sous-groupe et adaptées selon l'âge des participants, merci de le spécifier lors de l'inscription.

### Contes animés – Circulitout : Dans ma valise... pleins de surprises Avec Sylvie D Lire

Sylvie se déplace chez nous avec son univers, ses accessoires et ses jolies histoires bien animées en misant sur la force de l'image toute théâtrale.

Mardi 11 juin à 10 h  
Salle Wilfrid Machabée (1, rue du Pont)  
Pour les 4 ans et +  
Aucune inscription requise

L'activité est rendue possible grâce aux subventions du PREL:  
Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides.



# NOS ORGANISMES EN LUMIÈRE

## COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE



### La Mission

Jour après jour, **depuis plus de 30 ans**, nous offrons à notre communauté le meilleur de nous-mêmes, les talents d'une équipe chevronnée et les services recherchés par la population.

Nous avons plusieurs volets, voici notre raison d'être, **se nourrir**.

Pour combler la nécessité de se nourrir, des familles en difficulté, des individus s'adressent à nous. À ces bénéficiaires, nous offrons des solutions ponctuelles ou des dépannages hebdomadaires ou d'urgence.

Notre équipe (employés, bénévoles et administrateurs) accueille les demandes des bénéficiaires et recueille certaines informations afin de bien cerner le réel besoin et y répondre adéquatement. Plusieurs témoignages nous confirment à quel point les personnes qui bénéficient de notre service d'aide se sentent respectées dans cette démarche.

Les denrées que nous offrons aux bénéficiaires nous viennent, en grande partie, de Moisson Laurentides. Nous avons reçu également du gibier des agents de la protection de la faune. Nous recevons aussi de citoyens, de temps à autre, des œufs, des légumes, du miel et autres. Dans le but d'améliorer ces dépannages, nous avons acheté de la nourriture dans les épiceries et différents produits à la pharmacie. Depuis plusieurs années, nous achetons directement d'une laiterie qui vient le livrer toutes les semaines. Ce don est très apprécié de nos bénéficiaires de la banque alimentaire, spécialement des familles avec enfants.

Noël est la fête par excellence pour se réunir en famille. Mais encore faut-il avoir quelque chose à mettre sur la table. C'est pourquoi, chaque année, le Comptoir offre des paniers de Noël. De plus, chaque panier incluait un chèque-cadeau, échangeable à l'épicerie locale. Cette œuvre tant appréciée par nos gens nous a tout de même coûté plusieurs milliers de dollars.

Pâques est aussi une fête où nos gens aiment se réunir en famille. Nous avons pu offrir au printemps un «Panier de Pâques et du temps des sucres» qui fut grandement apprécié de tous les bénéficiaires, d'autant plus que ces dernières années, ce panier fut grandement bonifié.

## Message aux donateurs

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers toute la communauté pour sa grande générosité. Chaque don déposé au Comptoir d'entraide a le pouvoir de soutenir des familles dans le besoin. Cependant, malgré vos intentions louables, nous avons constaté que bon nombre des articles récemment apportés étaient trop endommagés pour être vendus aux familles nécessiteuses.

Cette situation nous contraint à supporter des coûts supplémentaires pour transporter ces articles endommagés au centre de tri. Nos bénévoles, dont la plupart avancent en âge, ont besoin d'un soutien supplémentaire. Nous devons ainsi donc payer les frais d'un camion avec conducteur pour gérer cet excédent d'articles endommagés.

Nous vous prions donc, avec toute humilité, de prendre un moment pour réfléchir à la pertinence de vos dons. Questionnez-vous à savoir si l'article est en bon état pour être utilisé par quelqu'un d'autre? Si la réponse est négative, vous avez alors votre réponse.

Pour les articles jugés trop endommagés pour être redistribués, nous vous encourageons à les déposer à l'ÉCO-CENTRE, situé au 688, chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge, J0T 1T0.

Nous vous remercions infiniment pour votre coopération et votre générosité sans bornes.

Avec toute notre reconnaissance

Le Comptoir d'entraide de Labelle



Le Cercle de Fermières Labelle vous invite à vous joindre à nous lors de la « **Journée mondiale du tricot** », le samedi 8 juin 2024.

Notre kiosque sera sur le site du **Marché de la Gare** et nous serons présentes de 10 h à 15 h.

Apportez vos tricots, votre chaise et votre lunch et si vous avez des questions concernant votre patron, il nous fera plaisir de vous aider.

**Prenez note que nos activités se termineront le jeudi 13 juin 2024 avec notre assemblée générale annuelle (AGA) qui débutera à 17 h suivie de notre souper de fin d'année à 18 h 30.**

Nous serons de retour en septembre avec plein d'ateliers et de journées d'accompagnement. Vous trouverez les informations dans l'Info Municipale durant l'été pour la date de reprise de nos activités.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous rejoindre au [Cerclelabelle@gmail.com](mailto:Cerclelabelle@gmail.com)

Passez un bon été.

Cercle de Fermières Labelle



Vente de débarras au Comptoir d'entraide de Labelle

**22 juin de 10 h à 15 h**

Vente de hot dog à 1 \$ sur place

Vous remplissez un sac à 10 \$ ou 15 \$

Pour tous les vêtements

Sacs à main et souliers à 50 %



fadoq

## FIN DE SAISON DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LABELLE

La saison touche déjà à sa fin. Le Club de l'âge d'or exprime sa gratitude envers M. Michel David pour ses années de service en tant que président du conseil d'administration.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 mai dernier, M. David a pris sa retraite et les membres ont élu M. Mario Nantel à titre de nouveau président du conseil d'administration.

Le nouveau conseil d'administration est désormais composé de :

Mario Nantel, Rollande Paquette, Annette Di Genova, Francine Patry et Gaston Fortier.

Bon été à tous et au plaisir de vous revoir en septembre.

Pour information, contactez Francine Patry au 819 686-2667



### ADHÉSION

50 % de rabais aux nouvelles entreprises !

Joignez-vous à nous !  
Information : 438 871-3384



## LA 10 ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF RAPPEL

DERNIÈRE CHANCE DE JOUER AVEC NOUS !

TOURNOI DE GOLF

du 13 juin 2024

au golf d'Arundel

Formule Vegas

Quatuor 670 \$ - Individuel 170 \$ - Souper seul 65 \$

Pour information, veuillez communiquer avec Louise Vandal au 438 871-3384.

# LA CHRONIQUE HORTICOLE

## EN MODE PRÉPARATION POUR LES BACS D'AGRICULTURE URBAINE.

Nous attendons les belles journées pour mettre dans les bacs potagers, les tomates, poivrons, céleris, haricots, fines herbes, laitues, pâtissons, etc. Une fois de plus cette année, à différents endroits dans la municipalité, vous aurez accès aux bacs d'agriculture urbaine. Vous pourrez y cueillir des légumes et fines herbes fraîches. Vous y retrouverez aussi des fleurs pour favoriser la pollinisation tel que les calendulas, les capucines et les tagètes.

Alors, gardez un œil sur les bacs, vous y trouverez sûrement quelque chose de frais à savourer !

## TOP 5 DES INSECTES APPRÉCIÉS AU JARDIN

Dans les potagers et les plates-bandes, la présence d'insectes est importante. C'est sûr qu'on ne souhaite pas la présence de limaces, pucerons et scarabées japonais. Cependant, voici un top 5 des insectes qu'on veut attirer et conserver.



Cycle de vie de la coccinelle

[www.insectesutiles.fr/](http://www.insectesutiles.fr/)

Les coccinelles, de la larve jusqu'à l'adulte, consomment une immense quantité de pucerons (plus d'une centaine par jour).



Les syrphes que j'ai déjà mentionné dans une précédente chronique, aide à la pollinisation et se nourrissent aussi de plusieurs insectes quotidiennement.

Les araignées du Québec jouent aussi un rôle important dans les jardins. Elles contrôlent certaines populations d'insectes en les capturant dans leur toile.

Les chrysopes sont des insectes que l'on aime au jardin. C'est sous sa forme larvaire que les chrysopes se nourrissent de pucerons et d'araignées rouges. Alors, si vous voyez des chrysopes adultes voler au-dessus de vos plants, laissez-les pondre dans vos végétaux.

Sans oublier les abeilles domestiques, rustiques et les bourdons qui sont essentiels à la pollinisation des plantes. N'hésitez pas à planter de nouvelles variétés mellifères pour leur bonheur et le vôtre!

Amusez-vous à identifier les insectes utiles dans votre jardin.



Je vous souhaite un beau mois de juin !

**Annie Messier, responsable de l'horticulture**



# ACTIVITÉS À L'AGENDA DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE



## RÉOUVERTURE DU DÔME

Venez profiter du dôme, peu importe la température, pour vous divertir et vous dépenser ! Deux (2) jeux gonflables, un « skate park » pour trottinette et planche à roulettes ainsi que des filets et des raquettes de « pickleball » vous attendent. Sans oublier les tables de jeux de « air hockey » et de ping-pong. Tout cela pour vous afin de profiter des moments de plaisir en famille ou entre amis!

### RÉOUVERTURE

**Le samedi 1<sup>er</sup> juin au lundi 2 septembre 2024**

### HORAIRE POUR L'ÉTÉ

**Les jeudis et vendredis de 18 h à 21 h**

**Les samedis et dimanches de 13 h à 20 h**

## FÊTE FAMILIALE - SAMEDI 22 JUIN 2024



L'été est maintenant à nos portes et nous sommes dans les préparatifs pour l'organisation de la fête familiale qui sera remplie de divertissements et d'amusement ! Voici le programme complet :

De 10 h à 16 h, des activités familiales seront organisées, comprenant notamment un **atelier de peinture sur pierre** animé par La P'tite Roulotte d'Art, des jeux gonflables avec un bassin d'eau pour rafraîchir les plus petits. La MDJ de Labelle sera également présente pour maquiller la frimousse de tous les participants.

Certaines activités auront lieu sur les terrains de tennis, notamment le **Méga jeu de quilles** et le **Méga tennis**. Nous aurons également nos traditionnelles démonstrations d'habiletés avec nos **courageux pompiers de Labelle**, ainsi que **l'Association de Chasse et Pêche** qui saura vous accompagner dans la prise de votre poisson.

Pour ceux qui aimeraient prendre le repas sur place, **La P'tite Patate chez Léo** vous proposera un choix de repas de restauration rapide.

À 19 h, en première partie, le **duo Gilbert Charlebois & Stéphane McNeil** vous entraînera dans une ambiance de musique québécoise, pour ensuite laisser place à **Steve Provost et ses musiciens** qui vous feront danser jusqu'à la fin de la célébration!

On s'y voit très bientôt!

## TERRAINS DE TENNIS

Les terrains de tennis sont maintenant prêts pour une nouvelle saison !

Il vous suffit de récupérer la clé à la réception de l'hôtel de ville, disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Un dépôt de 50 \$ sera demandé et vous sera remis lors de la réception de la clé en fin de saison. Profitez bien du jeu !



## CONFÉRENCE SUR LES CHAMPIGNONS

La découverte des premiers champignons de la saison a éveillé votre intérêt? Vous êtes depuis longtemps fasciné par leur récolte?

Il est important de noter que la cueillette des champignons nécessite un certain savoir-faire.

Nous vous invitons à venir approfondir vos connaissances lors de la conférence sur les **champignons sauvages** avec **Guyline Duval**

La conférence aura lieu

à la Chapelle du centre communautaire de Labelle,

**le samedi 8 juin 2024 de 13 h à 15 h.**

**Elle s'adresse à tous et est offerte gratuitement.**



# CALENDRIER

## JUIN 2024

DATE	HEURE	ACTIVITÉS	ORGANISME	LIEU
1 <sup>er</sup> juin au 2 septembre	Judi /vendredi 18 h à 21 h Samedi /dimanche 13 h à 20 h	Activités diverses : Jeux gonflables, skate park, pickleball, tables de jeux de air hockey et de ping-pong	Municipalité de Labelle	Dôme Gilbert-Brassard
8 juin	10 h à 15 h	Journée mondiale du tricot	Le Cercle de Fermières de Labelle	Marché de la Gare
8 juin	13 h à 15 h	Conférence sur les champignons	Animée par Guylaine Duval	À la chapelle du Centre communautaire
8 juin	10 h	Heure du conte : Zoo-lecture Inscription requise	Municipalité de Labelle	Bibliothèque Lancia-Monette
11 juin	10 h	Contes animées : Circuitout avec Sylvie D Lire	Municipalité de Labelle	Bibliothèque Lancia-Monette
13 juin	17 h 18 h 30	Assemblée générale annuelle suivie du souper de fin d'année	Le Cercle de Fermières de Labelle	Salle Valiquette En haut de la bibliothèque Lancia-Monette
14 juin		Date de tombée de L'Info Municipale	Municipalité de Labelle	Municipalité de Labelle
17 juin	19 h 30	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
22 juin	10 h à 22 h	Fête familiale	Municipalité de Labelle	Parc du Centenaire
22 juin	10 h à 15 h	Vente de débarras Vente de hot-dog à 1\$ sur place	Comptoir d'entraide de Labelle	127, rue Collège, Labelle 819 686-1878
23 juin au 1 <sup>er</sup> septembre	Tous les dimanches 9 h à 13 h	Marché de la Gare	Le Marché de la Gare	Gare de Labelle
24 juin		Congé férié - Fête nationale Fermeture des bureaux municipaux	Municipalité de Labelle	Municipalité de Labelle
1 <sup>er</sup> juillet		Congé férié - Fête du Canada Fermeture des bureaux municipaux	Municipalité de Labelle	Municipalité de Labelle
3 juillet		Parution de L'Info Municipale	Municipalité de Labelle	Municipalité de Labelle



## NOUS JOINDRE

### HÔTEL DE VILLE

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

### HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi  
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

### COORDONNÉES

Téléphone : 819 681-3371  
Télécopieur : 819 686-3820  
Courriel : [info@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:info@municipalite.labelle.qc.ca)  
[municipalite.labelle.qc.ca](http://municipalite.labelle.qc.ca)

### Garage Municipal

8433, boul. du Curé-Labelle

### Bibliothèque Lancia-Monette

7393, boul. du Curé-Labelle

### Dôme Gilbert-Brassard

25, rue des Loisirs

### Pavillon des loisirs

15, rue des Loisirs

### Gymnase, piscine et chapelle

29, rue du Couvent

### Salle de l'Âge d'Or et Salle

Wilfrid-Machabée

1, rue du Pont

### Salle Valiquette

7393, boul. du Curé-Labelle  
(en haut de la bibliothèque)